

## ARRETE N° 14/2026

### TRAVAUX POUR ANALYSES SUR ENROBE RUE DE LA BRICAILLERIE

Le Maire de la commune de Saint-Julien-sur-Cher,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de sécurité publique ;

VU le Code de la route ;

VU la demande présentée par l'entreprise DOMOBAT sise Tech Izarbel 2 Allée Théodore Monod 64210 BIDART relative à la réalisation de travaux de carottage en vue d'analyses de l'enrobé sur la rue de la Bricailerie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour assurer la sécurité des usagers de la voie publique et permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation sur la rue de la Bricailerie ;

#### ARRETE

**Article 1 :**

Dans le cadre de travaux de carottage de l'enrobé en vue d'analyses, la circulation sera temporairement réglementée sur la rue de la Bricailerie du 23.03.2026 au 07 avril 2026.

**Article 2 :**

Pendant la durée des travaux, la circulation pourra être alternée par feux tricolores temporaires ou par pilotage manuel, selon les besoins du chantier.

**Article 3 :**

Le stationnement pourra être interdit au droit du chantier afin de permettre la réalisation des travaux et la circulation des engins.

**Article 4 :**

L'entreprise chargée des travaux sera tenue de mettre en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et d'assurer la sécurité du chantier.

**Article 5 :**

Les travaux devront être réalisés de manière à limiter la gêne à la circulation et à garantir l'accès des riverains, ainsi que le passage des véhicules de secours.

**Article 6 :**

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 7: Selon l'avancée des travaux, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

**Article 8 :**

Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur les lieux du chantier. Ampliation sera transmise aux services concernés et aux forces de l'ordre.

Fait à Saint-Julien-sur-Cher, le 13/03/2026.

Le Maire,  
Romain SOURIOUX

